

MONSIEUR,

LA prospérité de l'Agriculture ayant un rapport intime avec le bonheur des peuples, un des grands moyens d'assurer celui-ci est de promouvoir la première autant que possible. On a trouvé qu'elle rencontre un obstacle dans l'*abandon* des animaux; la Législation l'a jugé assez considérable pour s'en occuper. En conséquence elle a passé l'Ordonnance qui abolit cet usage. Mais comme l'exécution de cette loi n'a pas été aussi complète qu'il falloit pour le bien général, & que cela vient de ce que les habitans des Campagnes n'ont pas été suffisamment informés, on a pris des mesures pour qu'ils le soient parfaitement, & sans pouvoir alléguer cause d'ignorance. L'on vient de faire imprimer un nombre d'exemplaires de cette Ordonnance pour être transmis dans toutes les Paroisses par la voie de leurs Pasteurs. Vous en trouverez une ci-incluse. Les Directeurs de la Société d'Agriculture vous prient, Monsieur, de la faire lire à la porte de votre Eglise par telles personnes que vous jugerez à propos d'employer à cet effet, & ce pendant deux années au moins, les deux derniers Dimanches d'Avril & les deux premiers de Septembre, commençant en Septembre prochain.

D'après l'assurance générale que le Clergé a donnée qu'il feroit toujours prêt à contribuer à tous objets d'utilité, l'on espere, Monsieur, que vous voudrez bien prêter votre assistance en cette occasion. Avec confiance en votre exactitude & votre zèle, j'ai l'honneur d'être très-parfaitement.

MONSIEUR,

Votre très-humble obéissant Serviteur,

Pour les Directeurs.

JOHN M'KINDLAY, Sec.

A MONTREAL, le 26 Juillet 1791.